

# 1<sup>ER</sup> ENJEU : LA RÉCONCILIATION DES FONCTIONS HYDRAULIQUES, ÉCOLOGIQUES ET PAYSAGÈRES DES RUS, RIVIÈRES ET OUVRAGES HYDRAULIQUES

Cet enjeu est à la croisée de la maîtrise des risques liés à l'eau, des fonctionnalités écologiques et de la qualité patrimoniale et paysagère des milieux humides et aquatiques. Les actions en faveur de cette réconciliation sont engagées ponctuellement, et menées au cas par cas / tronçon par tronçon en fonction des opportunités foncières, financières et de la mobilisation locale, plutôt que des « besoins » hydrauliques, écologiques et paysagers du territoire. Ces actions associent une multitude d'acteurs de l'eau, de l'aménagement du territoire, du paysage, du tourisme, des loisirs... qui n'ont ni les mêmes ambitions, ni des habitudes de travail en commun. La conciliation de ces ambitions multiples et diverses, sur des espaces relativement restreints, gérés par différents maîtres d'ouvrage est donc très complexe. Le déploiement du Grand Paris apparaît donc comme une opportunité pour réconcilier l'ensemble de ces fonctions, sous réserve d'une vigilance quant à la qualité des projets d'aménagement.

Dans les secteurs agricoles, la situation apparaît figée, du fait de l'absence de mobilisation de la profession agricole sur ces questions.

L'absence d'espaces de négociation et d'arbitrage pour concilier les ambitions des acteurs en matière d'environnement (notamment de protection des cours d'eau et des milieux aquatiques) avec le développement urbain inquiète les acteurs du SAGE. Une inquiétude exacerbée par le flou qui entoure encore la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

## LE MAINTIEN, LA RESTAURATION ET LA RECONQUÊTE ÉCOLOGIQUE DES MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES

L'armature naturelle du bassin versant est réduite, dégradée, voire disparue... conséquences de l'extrême artificialisation du territoire, malgré des secteurs à fort intérêt écologique reconnus à l'échelle régionale. En dehors des espaces remarquables gérés par des « grands » acteurs dynamiques et impliqués, l'armature naturelle diffuse est peu (voire pas) appréhendée. Au sein de cette nature diffuse, il existe peu de connaissance (localisation, caractérisation) des mares et petits milieux humides, qui sont généralement « orphelins » de maîtrise d'ouvrage.

La gestion des cours d'eau est complexe et partagée entre de multiples acteurs, ce qui constitue un frein à leur reconquête écologique.

Sur ce territoire, les acteurs soulignent un conflit potentiel entre la reconquête écologique et le développement territorial, et s'inquiètent des conditions de leur conciliation effective, dont parlent peu les Contrats de Développement Territorial (CDT). Il existe aujourd'hui des synergies entre acteurs de l'eau et de l'aménagement sur une perception de la nature comme élément du cadre de vie, mais persiste un frein culturel majeur lié à des perceptions de la nature variables, voire antagonistes, entre éléments de cadre de vie et maillon écosystémique. Lorsque les collectivités sont enfin engagées dans des projets de restauration écologique, persistent des freins techniques, fonciers et juridiques.

## LA REDÉCOUVERTE ET LA RECONNAISSANCE SOCIALE DE L'EAU

Les cours d'eau ont presque disparu des mémoires, malgré le risque d'inondation qu'ils peuvent présenter localement. En outre, quand ils sont encore à ciel ouvert, leur accessibilité est limitée, notamment en raison de leur statut de cours d'eau non domaniaux.

Les riverains se désengagent souvent de leurs obligations d'entretien des cours d'eau, en clôturant ou en murant leur propriété au niveau du ru, et s'en protègent par la même occasion.

Sur le territoire du SAGE, l'eau est en conséquence un potentiel de ressourcement, d'aménités et d'attractivité paysagère non valorisés, et même non conscients de la part des habitants et des élus. Pourtant, on observe un réel attachement à ces rivières qui s'exprime à travers les souvenirs d'une fréquentation et de pratiques passées.

Aujourd'hui, les liens entre l'eau et les usages récréatifs sont renoués à l'échelle de « spots » : les parcs de Seine-Saint-Denis, la ville d'eau d'Enghien-les-Bains, le canal de l'Ourcq et la forêt de Montmorency. Conscients du potentiel de « cadre de vie » associé à l'eau, les acteurs du territoire engagent de plus en plus d'actions de redécouverte de l'eau. Mais celles-ci peuvent engendrer des craintes, voire un rejet, de la part des populations locales, ce qui freine les élus à s'engager dans ce type de projet.

## LA MAITRISE DES RISQUES LIÉS À L'EAU

Les rus et rivières ont été transformés progressivement en réseau artificiel pour limiter les inondations et poursuivre le fort développement urbain du territoire. Pour compléter ce dispositif initial, des bassins de stockage des eaux pluviales ont été conçus pour répondre à une fonction hydraulique. Leur gestion a parfois évolué, vers davantage d'insertion paysagère, et dans une moindre mesure de renaturation.

Aujourd'hui, la maîtrise des risques liés à l'eau reste un enjeu localisé, même si elle reste prioritaire dans certains secteurs pour la sécurisation des personnes et des biens.

La poursuite de l'urbanisation et la possible augmentation de la fréquence des précipitations intenses dans le cadre du réchauffement climatique risquent de remettre en cause les acquis actuels de protection contre les événements pluviométriques « moyens » et les niveaux de débordement en cas de phénomènes exceptionnels.

Le ruissellement reste un des principaux facteurs déclassant la qualité de l'eau.